



Restauration Municipale / Garderie

INSCRIPTION A COMPTER DU :/...../..... **Nom et Prénom de l'enfant :**

Adresse : **Mail :**

Port : A noter : si problème particulier, le dossier sera traité par la régie centrale.
L'inscription est obligatoire au choix des parents : **au mois** **au trimestre** **à l'année**

Les inscriptions doivent se faire au plus tard le 24 du mois qui précède (Cochez la case correspondante)

La facture sera établit mensuellement selon ce déclaratif et les régularisations se feront à M+1

En cas d'oubli de votre part, l'inscription annuelle se fera automatiquement et le prélèvement mensuel tiendra compte de cette inscription. **L'engagement vaut inscription et déterminera la facture correspondante.**

Restauration péri scolaire		Cocher les cases pour les jours fréquentés
	Cantine	
Lundi		Si l'enfant ne vient pas chaque semaine, merci d'indiquer : <input type="checkbox"/> Semaine paire <input type="checkbox"/> Semaine impaire
Mardi		
Mercredi		Tarifs Cantine : Deùlémontois / Warnetonnois = 3,87 € /jour Enfants extérieur = 4.09 €/jour
Jeudi		
Vendredi		

Attention : durant les périodes de vacances scolaires (CLSH) ou pour le Centre de Loisirs de Juillet, le fonctionnement reste le même. **Concernant les absences non prévues** (hospitalisation, maladies ...) et sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation, le remboursement des repas s'effectue de la manière suivante :

Au-delà de 3 jours consécutifs d'absence, le(s) repas suivant(s) non pris vous sera(ont) remboursé(s).

Accueil péri - scolaire (Garderie) de 7h30 - 8 h30 et 16 h à 18 h 30 selon les jours							Si l'enfant ne vient pas chaque semaine, merci d'indiquer :
	Matin		Soir				
	Arrivée à 7H30	Arrivée à 8 H	16 H 30 17 H	17 H 17 H 30	17 H 30 18 H	18 H 18 H 30	TARIF à la ½ HEURE SUIVANT QUOTIENT FAMILIAL Moins de 500 0,75 € les 30 minutes De 501 à 643 0,87 € De 644 à 786 1,00 € De 787 à 929 1,15 € Plus de 930 1,33 €
Lundi							
Mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi							

Indiquez d'une croix, les jours et créneaux horaires. Toute demi-heure entamée est dûe.